

DOSSIER DE CANDIDATURE

Passerelle de la voie professionnelle vers la 1^{re} technologique

INFORMATIONS AUX REPRESENTANTS LEGAUX

Ce dossier de candidature passerelle permet de demander une affectation en 1^{re} technologique **dans un établissement public de l'éducation nationale ou de l'agriculture**. Pour toute demande vers un établissement privé ou une autre académie, les représentants légaux de l'élève doivent prendre contact directement avec l'établissement souhaité.

POINTS IMPORTANTS

- Les élèves de seconde professionnelle, et éventuellement de première professionnelle, peuvent être candidats à une passerelle vers la 1^{re} technologique.
- **Les élèves candidats à une passerelle ne sont pas prioritaires.** L'affectation sera subordonnée aux places restées disponibles après le traitement des candidatures des montants de seconde générale et technologique.
- En 1^{re} technologique, quelle que soit la série, les langues vivantes A et B sont des enseignements obligatoires.
- Pour l'enseignement agricole, l'admission est soumise à la décision de positionnement de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Modalités et calendrier

① Pour le mardi 31 mai 2022 dernier délai

L'élève remet le dossier complété (rubriques 1 et 2) à son établissement actuel.

- L'élève peut formuler 3 vœux maximum, à classer par ordre de préférence.
- Les candidats hors académie de Nantes doivent également compléter la fiche « Hors-académie Affelnet lycée » (pour plus d'informations, s'adresser à l'établissement actuel de l'élève). Ces demandes ne sont pas considérées comme prioritaires sauf cas de déménagement.

② Vendredi 24 et lundi 27 juin 2022

Lors de la commission départementale préparatoire à l'affectation, sur la base des critères des résultats scolaires, un pré-classement informatisé, complété de l'avis du chef d'établissement d'origine, sera utilisé comme outil d'aide à la décision. L'affectation sera prononcée, sur proposition de la commission, par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) du département de l'établissement demandé pour l'éducation nationale et par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour l'enseignement agricole (DRAAF).

③ A compter du vendredi 1^{er} juillet 2022 - 14h30

L'élève et ses représentants légaux sont informés de la décision :

l'établissement d'origine remet à chaque élève une fiche de résultats d'affectation sur l'ensemble de ses vœux ; l'établissement d'accueil adresse une notification d'affectation aux élèves affectés.

A compléter par l'élève et ses représentants légaux

1 - Identité et scolarité actuelle de l'élève

Nom :	Établissement 2021/2022 (nom et ville) :
Prénom :	Classe actuelle :
Date de naissance :	Langue vivante A :
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G	Langue vivante B :
Identifiant national élève (INE) :	préciser si LVB actuellement suivie en option oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Nom, prénom du 1 ^{er} représentant légal :	Nom, prénom du 2 nd représentant légal :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Mél :	Mél :

A compléter par l'élève et ses représentants légaux

2 - Vœux de l'élève

Classez vos vœux par ordre de préférence : 3 vœux maximum

1 vœu d'affectation = 1 formation + 1 établissement

	Série Pour un vœu de 1 ^{re} STL : préciser la spécialité	Etablissement : nom et ville
Vœu n°1		
Vœu n°2		
Vœu n°3		

Dossier médical à prendre en compte	<input type="checkbox"/> OUI - Vous devez adresser les éléments justificatifs au médecin conseiller technique de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département (DSDEN) dont relève l'établissement actuel de l'élève.	<input type="checkbox"/> NON
--	---	-------------------------------------

Date et signature des représentant légaux :

A compléter par l'établissement actuel de l'élève

IMPORTANT

L'avis du chef d'établissement d'origine ainsi que les résultats scolaires de l'élève devront également être saisis dans Affelnet lycée entre le lundi 9 mai et le lundi 13 juin - 12h.

⇒ Avis du chef d'établissement d'origine

	FAVORABLE	DEFAVORABLE	COMMENTAIRE
Vœu n°1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu n°2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vœu n°3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

⇒ Résultats scolaires de l'élève

Français, histoire-géo.	LV A	LV B ⁽¹⁾	Mathématiques	Physique-chimie ⁽¹⁾	Prévention Santé Environnement ⁽²⁾	EPS	Arts appliqués et cultures artistiques ⁽²⁾	Enseignements professionnels

⁽¹⁾ Possibilité de renseigner NN, « non noté », lorsque l'élève n'a pas cet enseignement dispensé dans son programme scolaire (selon la spécialité ou famille de métiers de 2^{de} professionnelle).

⁽²⁾ Pour les élèves actuellement inscrits en 2^{de} bac professionnel agricole :

"Prévention Santé Environnement" : indiquer la moyenne de l'enseignement "Biologie - Ecologie"

"Arts appliqués et cultures artistiques" : indiquer la moyenne de l'enseignement "Education socioculturelle"

Date, signature
et cachet de l'établissement :

L'établissement actuel de l'élève adresse le dossier complété et les bulletins scolaires de l'année en cours à la DSDEN du département demandé au plus tard pour le mardi 7 juin 2022.